

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial Grand-Est Nord du 21 janvier 2014

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Franck THIERIOT, CGT Culture
- Christophe LAURELUT, CGT Culture
- Soraya SIAFI, CGT Culture
- Sylvie COCQUERELLE, FSU
- Cécile PILLARD-JUDE, FSU

Suppléants

- Thierry KLAG, CGT Culture
- Guillaume ACHARD, CGT Culture
- Magali MONDY, FSU
- Francesca SCHEMBRI, FSU

Excusés

- Marie-Pierre PETITDIDIER, CGT Culture

Représentants de l'Administration

- Claude GITTA, Directeur Interrégional
- Carla PRISCIANDARO, Administratrice
- Agnès BALMELLE, AST
- Laurent GEBUS, AST
- Cyril SCHNOEBELEN, chargé des relations sociales
- Yannick HECKEL, Logisticien
- Eric MORAND, Logisticien

Experts

- Sylviane SEINGEOT, CGT Culture
- Patrick SCHWARTZ, CGT Culture

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation des PV du 21 février 2013, du 11 juillet 2013 et du 3 octobre 2013 (pour avis)
- II. Information et examen des suites données aux questions traitées et aux propositions émises lors des précédentes réunions CTS
- III. Examens des fiches navettes et des suites données aux saisines du CTS
 - Avis rendus lors du CTS du 11 juillet 2013
 - Avis rendus lors du CTS du 21 février 2013 : dossiers de démarrage
- IV. Exécution du budget 2013
- V. Activité dernier semestre 2013 et perspectives 2014
- VI. Emploi & effectifs
- VII. Bilan d'affectation 2012
- VIII. Formation
 - Bilan formation 2012
 - Plan de formation 2014
- IX. Bilans sociaux 2010 / 2011 / 2012
- X. Information hygiène et sécurité
- XI. Point sur la procédure de repyramidage
- XII. Mise en place du SGA- AGRESSO
- XIII. Dossier de démarrage
- XIV. Suivi des bases
- XV. Relations avec les opérateurs publics agréés
- XVI. Informatique
- XVII. Unités de services, SIG et TG
- XVIII. Entretien des bâtiments
- XIX. Déplacements et hébergements
- XX. Point sur la salle karcher dans le hangar de la base de Metz
- XXI. Harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales

Claude GITTA ouvre la séance du Comité Technique Spécial à 9 heures 35 et procède à l'appel. Francesca SCHEMBRI (FSU) est désignée secrétaire de séance.

Commence alors l'énoncé de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PV DU 21 FEVRIER 2013, DU 11 JUILLET 2013 ET DU 3 OCTOBRE 2013 (POUR AVIS)

Claude GITTA propose de soumettre au vote les procès-verbaux, à l'exception du procès-verbal du 3 octobre 2013 encore en relecture. Il soumet le procès-verbal du 21 février 2013 au vote.

Vote / FAVORABLE : 5 (3 CGT ; 2 FSU)

Le procès-verbal du 21 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

Claude GITTA demande si le procès-verbal du 11 juillet 2013 suscite des observations.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que ce procès-verbal est trop synthétique et qu'il ne peut être validé en l'état.

Claude GITTA rappelle que l'objectif du procès-verbal est d'être lu par les agents, afin de situer les principaux échanges.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère plutôt que l'objectif est de refléter fidèlement les débats de la réunion, ce qui n'est pas le cas du procès-verbal du 11 juillet 2013.

Claude GITTA rappelle, conformément à l'avis de l'inspectrice hygiène et sécurité, que le verbatim n'est pas efficace lorsqu'il s'agit de diffuser l'information aux agents. Selon lui, la transcription littérale des échanges tirée du format verbatim n'est pas souhaitable.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souligne que les réunions centrales du ministère de la culture sont rapportées sous une forme proche du verbatim et accompagnées d'un compte rendu synthétique. Il souhaite s'inspirer de cette démarche pour l'INRAP Grand-Est Nord.

Claude GITTA estime qu'une évolution des pratiques est souhaitable à cet égard, dans un souci d'efficacité quant à la production et à la circulation des documents.

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle que le décret relatif au fonctionnement des instances représentatives préconise la diffusion d'un relevé de décisions dans le mois qui suit la réunion, mais que ce document ne se substitue pas au procès-verbal.

Claude GITTA ne considère pas que le procès-verbal dont il est question trahisse les débats. Il le juge suffisamment précis, mais il laisse aux représentants du personnel la possibilité de l'amender.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que cette position n'apporte pas de solution à la question du niveau de retranscription.

Claude GITTA regrette qu'il existe un point de désaccord. Il suggère aux représentants du personnel de formuler une proposition alternative et demande si la position est partagée par toutes les organisations syndicales.

Francesca SCHEMBRI (FSU) indique que la version synthétique lui convient globalement. Elle a cependant noté des termes insuffisamment précis qu'il convient d'éclaircir.

Claude GITTA fait savoir qu'il tiendra compte des observations, qu'il souhaite obtenir rapidement.

II – INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS CTS

5. Cloisonnement des locaux à Reims

Claude GITTA indique que cette question sera abordée dans le point sur le suivi des bases en présence de Yannick HECKEL. **Ce point est conservé.**

7. Notes aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée

Claude GITTA explique que pour l'heure, le contexte est celui de la réactualisation du marché cadre du contrat de location courte durée.

Carla PRISCIANDARO précise que la note aux agents ne fait pas partie des priorités actuelles. **Ce point est conservé.**

9. Mise en place d'Agresso/SGA et formation des agents

Claude GITTA rappelle que la Cour des comptes a préconisé que le déploiement du SGA soit achevé pour la fin 2014. Il ne dispose cependant pas d'informations sur d'éventuelles actions de formation à mettre en place pour le moment. **Ce point est conservé.**

17. Mise en place d'un partenariat avec le CCAS pour la mise à disposition de places en crèche

Carla PRISCIANDARO annonce que des contacts ont été pris avec le CCAS, mais que l'INRAP ne peut assumer directement le financement de ces places en crèche. Cette prise en charge pourrait relever de l'ASC, choses qu'il convient de confirmer. Par ailleurs, ce projet doit concerner l'INRAP au niveau national, et non uniquement GEN.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande pourquoi ce dispositif ne pourrait être mis en place en Grand-Est Nord dans un premier temps, puis éventuellement étendu par la suite.

Carla PRISCIANDARO répond qu'il convient de prendre contact avec le service social pour étudier les modalités de prise en charge.

Francesca SCHEMBRI (FSU) rejoint l'avis de Christophe LAURELUT et s'oppose à attendre une décision du niveau central pour agir en région.

Carla PRISCIANDARO répète que la question doit être étudiée avec le service de l'aide sociale afin de savoir si ce type de projet existe déjà ailleurs. L'attache de ce service sera prise.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) note que la question, posée depuis quatre ans, n'avance pas. Il suggère de conserver le point et espère que des avancées seront réalisées d'ici au prochain Comité Technique.

Claude GITTA estime qu'il sera prochainement en mesure de fournir des réponses. Il lui semble que la décision ne peut être prise qu'au niveau central. **Ce point est conservé.**

33. Interrogations soulevées concernant les indemnités de suppléances

Carla PRISCIANDARO rapporte que Benoît LEBEAUPIN lui a indiqué que la saisine portant sur les indemnités de suppléance a été étudiée en CT central et qu'un courrier de son président aurait dû être reçu. Elle note que le courrier n'est pas encore arrivé mais que la réponse est imminente.

Franck THIERIOT (CGT Culture) fait savoir qu'il était présent à l'avant-dernier CT central et que ces questions n'y ont pas été traitées. La saisine a été distribuée mais n'a pas été discutée. Evoquant le texte de la saisine, Franck THIERIOT (CGT Culture) souligne qu'il manque les questions 11 et 12 dans le texte du 24 juillet et que la question n°10 doit être supprimée suite à la réponse du Président.

Claude GITTA acquiesce et demande à réinscrire les questions 11 et 12 et à supprimer la question 10. Il propose de relancer Benoît LEBEAUPIN sur le sujet afin que la saisine soit abordée au prochain CT central.

Carla PRISCIANDARO suggère d'attendre dans un premier temps la réponse épistolaire du siège. **Ce point est conservé.**

Franck THIERIOT (CGT Culture) signale que le point n°40 sur l'organigramme de la DIR a été supprimé du tableau alors qu'il devait être conservé.

Claude GITTA propose de réhabiliter ce point dans le tableau de suivi pour les prochains CT.

43. Unités Techniques PAO/DAO (Unités de Services)

Claude GITTA indique que ce point sera abordé à l'occasion de l'examen de la question 17 de l'ordre du jour de la présente réunion. **Le point est conservé.**

44. Inventaire des postes de travail

Claude GITTA explique qu'un inventaire a été effectué dans le cadre de l'enquête sur le centre de Metz. Un document précisant le nombre de postes a été fourni ce jour aux membres du CTS.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaiterait prendre connaissance de la composition exacte des bureaux sous la forme d'un simple tableau. Elle indique que Marie-Pierre KOENIG a déjà effectué ce travail, ce qui signifie que le document mentionnant les noms existe déjà.

Carla PRISCIANDARO rappelle que la communication d'informations nominatives est strictement encadrée. Normalement, il convient de demander son accord à chaque personne citée si une telle liste est établie. Il lui semble que le siège a transmis une information sur ce point en 2013.

Claude GITTA en convient. Il suggère de retrouver cette information et de la communiquer au prochain CTS, mais selon lui, dans ce cas précis, une telle liste ne pose pas de problème majeur.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande s'il est possible de savoir combien de postes sont disponibles pour les CDD à partir des informations du document fourni sur la base de Metz.

Claude GITTA indique qu'il n'a pas analysé le document. Pour le moment, sur la base de Metz, tous les agents ont accès à un poste de travail.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaiterait obtenir des informations similaires pour les autres bases de Grand-Est Nord.

Claude GITTA accorde de fournir ces éléments concernant les autres bases. Il préconise une veille sur ce point, mais le temps manque pour la mettre en place. Pour 2014, il propose d'établir un état des lieux du nombre de postes par base. Ce travail est nécessaire, pour la Champagne notamment.

Thierry KLAG (CGT Culture) souligne l'existence de bureaux aménagés dans des passages non cloisonnés. Des agents travaillent dans de mauvaises conditions. Thierry KLAG (CGT Culture) demande si le nombre de postes de travail disponibles est suffisant au regard de l'effectif.

Carla PRISCIANDARO indique qu'il existe 79 postes au total.

Thierry KLAG (CGT Culture) estime que trois postes sont indûment comptabilisés car localisés dans un endroit non cloisonné. Ce chiffre reflète le nombre de postes actuel, et non le nombre disponible. En conséquence, il s'interroge sur le nombre de places disponibles pour les prochains recrutements en Lorraine.

Carla PRISCIANDARO se réfère à la documentation fournie pour le point 6 et rappelle que le nombre d'agents opérationnels à Metz s'élève à 57, auxquels il convient d'ajouter un agent fonctionnel. Ce chiffre laisse apparaître une marge de manœuvre importante pour accueillir des agents supplémentaires.

Soraya SIAFI (CGT Culture) soulève un problème : selon les chiffres cités, il existerait vingt postes informatiques en trop, or les plans indiquent que tous les postes sont affectés.

Carla PRISCIANDARO note que tous les postes ne sont pas affectés. Elle suggère de demander à Yannick HECKEL d'explicitier le contenu du document.

Franck THIERIOT (CGT Culture) dénombre pour sa part un total de 55 agents. Il ne lui semble donc pas que la marge de manœuvre soit si importante.

Carla PRISCIANDARO affine le calcul et dénombre à 58 agents. Elle admet que la marge est donc moindre.

Selon Thierry KLAG (CGT Culture), l'accueil de nouveaux agents ne semble pas aussi aisé qu'annoncé.

Claude GITTA propose d'approfondir l'analyse sur ce point. Toutefois, la situation actuelle ne lui semble pas critique.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande une adaptation de la documentation fournie pour la base de Metz, ainsi qu'un élargissement aux trois autres bases de l'interrégion.

Claude GITTA répond que cette étude va être engagée. Elle fera peut-être l'objet d'une prestation externe. **Le point est conservé.**

46. Modalités de rebouchage / responsabilité juridique des RO – Faire la typologie des chantiers

Carla PRISCIANDARO propose de communiquer une note de synthèse établie avec le service juridique. Elle rappelle que le CTS Grand-Est Nord a été amené à s'interroger sur les conséquences des modalités de rebouchage en matière de responsabilité juridique des RO. En GEN, contrairement à d'autres interrégions, la location de pelles est privilégiée car moins onéreuse que le recours aux

marchés de travaux. Or ce rebouchage est réalisé en l'absence de RO, compte tenu du nombre de chantiers en cours. Un bon de commande est émis qui prévoit le nombre de jours-homme et le nombre de jours-pelle. Le fournisseur doit alerter l'AT en cas de dépassement. Dès lors que le marché de terrassement prévoit que le personnel de l'entreprise du titulaire qui est affecté à la conduite des engins suit les instructions des agents de l'INRAP et que l'assurance contractée par l'INRAP garantit l'ensemble de ses activités, la responsabilité du RO ne peut être engagée qu'en dehors des consignes et instructions de sa hiérarchie. Dans le cas de respect de ces instructions, la responsabilité individuelle de l'agent ne peut être engagée (sauf en cas d'accident particulier engageant des poursuites pénales).

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si le RO est responsable s'il quitte le chantier alors que le pelleur est en train d'effectuer le rebouchage.

Carla PRISCIANDARO répond que dans la mesure où l'instruction donnée aux RO de GEN ne leur impose pas d'être présents au moment du rebouchage, ils ne peuvent être considérés comme responsables en cas d'accident.

Francesca SCHEMBRI (FSU) souhaite savoir si cette absence d'obligation de présence des RO valable en GEN est inscrite et clairement établie dans un texte.

Carla PRISCIANDARO rappelle que les instructions de la hiérarchie ne prennent pas toujours la forme d'un document écrit. Cette pratique peut être considérée comme notoire.

Soraya SIAFI (CGT Culture) met en doute la valeur de preuve d'une pratique notoire mais non écrite.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que le texte établi avec le service juridique est un élément de réponse, mais qu'il doit être formalisé. La réponse à la saisine précédemment formulée lui semblait incomplète et celle-ci est trop informelle et manque de rigueur. Il souhaite donc que la réponse soit confirmée par le service juridique.

Claude GITTA acquiesce et propose de solliciter une réponse écrite du service juridique. Sur le fond, il estime qu'il n'est pas nécessaire que toute instruction soit formulée par écrit aux agents. En outre, une telle problématique relève davantage du Comité Technique Central puisqu'elle concerne la relation hiérarchique aux agents de l'INRAP en général. Le CTS ne peut se prononcer sur une telle question. **Le point est conservé.**

51. Repyramidage : attente de la validation du conseil scientifique

Claude GITTA indique que la question du repyramidage sera traitée dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour. **Le point est conservé.**

52. Point sur les mutations

Claude GITTA annonce que deux mutations vers d'autres interrégions ont eu lieu fin août 2013 et trois autres sont prévues pour janvier 2014. La réponse étant apportée, le point peut être supprimé du tableau. **Point à supprimer**

63. Suivi de la station de tamisage

Claude GITTA rappelle que ce dossier est en attente du rapport de l'étude ergonomique réalisé par le SST de Metz. L'atelier CHSCTS Grand-Est Nord, créé afin d'assurer le suivi de la station de tamisage, n'a pas communiqué les informations à l'ergonome. Claude GITTA juge cette situation regrettable car de ce fait, les résultats de l'ergonome ne sont pas connus. Il prévoit de revoir cette question avec le CHSCTS.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) demande quel type d'agents participait au groupe de travail du CHSCTS et si un CSP était présent.

Claude GITTA répond que les participants étaient des agents siégeant au sein du CHSCTS, dont le CSP. Il convient de reprendre contact avec l'ergonome pour clore ce dossier.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) rappelle que cette question doit être prise en considération en amont et de manière concrète, car une mise en route de la station de tamisage à la fin août serait beaucoup trop tardive. Il convient de déterminer les raisons pour lesquelles le groupe de travail du CHSCTS n'a pas remis ses informations à l'ergonome. **Le point est conservé.**

72. Harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales

Claude GITTA indique que cette question fait l'objet d'un point spécifique qui sera abordé en début d'après-midi. **Le point peut donc être conservé.**

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) rappelle l'existence du point 55 sur les mesures d'attractivité. La réponse a été apportée par Monsieur DUBREUIL le 26 mars 2013. **Ce point est supprimé.**

75. Dossier de démarrage : faire une réunion de travail sur la dématérialisation des dossiers de démarrage

Claude GITTA indique que la réunion s'est tenue. **Point à supprimer.**

78. Bases de Metz : perspectives futures

Claude GITTA rappelle qu'un diagnostic est en cours avec la société SCET. Il renvoie au point 14 de l'ordre du jour. **Le point est conservé.**

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si le point 77 sur les bases de l'interrégion doit être évoqué. Selon lui, ce point n'a pas été officiellement supprimé lors de la dernière réunion.

Claude GITTA propose donc de supprimer le point 77. **Point supprimé**

III – EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC

- AVIS RENDUS LORS DU CTS DU 11 JUILLET 2013
- AVIS RENDUS LORS DU CTS DU 21 FEVRIER 2013 : DOSSIERS DE DEMARRAGE

Cyril SCHNOEBELEN rappelle que lors de la séance du 11 juillet 2013, les représentants du personnel ont demandé que les fiches navettes consacrent deux éléments :

- la décision du CTS concernant les dossiers de démarrage. Un avis a été rendu le 21 février 2013 demandant que le CHSCTS puisse se prononcer sur l'organisation du classeur.
- la demande par le CTS de la saisine du 2 septembre 2011 concernant les indemnités de suppléance à l'attention de la Direction des ressources humaines.

Ces deux demandes ont été consacrées dans les fiches navettes du 21 février 2013.

Cyril SCHNOEBELEN précise que la séance du 11 juillet 2013 prévoyait deux votes sur les procès-verbaux des 15 novembre 2012 et 21 février 2013. Ce dernier a été reporté à la présente séance.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) souhaite revenir sur le point 77 du suivi des points au sujet de la stratégie immobilière et du schéma d'implantations potentielles des bases. Il demande si ce point est toujours d'actualité.

Claude GITTA explique que ce point sera évoqué à propos de l'enquête sur la base de Metz. Par ailleurs, l'accueil des nouveaux agents recrutés va influencer sur les besoins en infrastructures. Des actions sont envisagées avec le service général des affaires immobilières du siège.

Carla PRISCIANDARO demande pourquoi ce point devrait apparaître dans le tableau de suivi des points puisqu'un point récurrent sur le suivi des bases figure à l'ordre du jour.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime qu'il ne s'agit pas de la même question puisque le suivi des bases concerne les bases existantes, alors que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière peut impliquer la fermeture ou l'ouverture de nouvelles bases.

Carla PRISCIANDARO avance que ce point sera nécessairement évoqué dans le point général sur le suivi des bases.

Cyril SCHNOEBELEN reconnaît que le 11 juillet, le procès-verbal a consacré les points 77 et 78 ensemble. Il était question de supprimer le point 77 et de l'intégrer au point 78 sur les bases de Metz. Le point sur le suivi des bases figurant à l'ordre du jour doit aborder la question générale de Grand-Est Nord.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) insiste sur le fait que le compte rendu de la réunion du 11 juillet est trop synthétique pour éclaircir ce détail.

Claude GITTA concède que des précisions puissent être apportées ponctuellement, mais selon lui, elles ne justifient pas une évolution vers le verbatim.

IV – EXECUTION DU BUDGET 2013

Carla PRISCIANDARO propose de faire le point sur la situation budgétaire arrêtée à la fin novembre 2013. Les chiffres de décembre 2013 ne sont pas encore disponibles et un point leur sera consacré lors du prochain CTS. Le document compare les situations de novembre 2012 et novembre 2013. En 2012, 22 432 jours-homme avaient été réalisés tous axes confondus. En 2013, le chiffre s'élève à 29 336. L'objectif budgétaire de 32 060 jours-homme devrait être atteint une fois les derniers chiffres pris en compte pour 2013. Le budget rectificatif n°2 n'apparaît pas, d'où l'écart de 65 jours par rapport au document.

Claude GITTA précise que ce chiffre correspond au ré-abondement du BR2 en jours - recherche.

Carla PRISCIANDARO souligne le développement de l'activité en Champagne-Ardenne entre 2012 et 2013, tous axes confondus (+ 5 910 jours-homme). Dans le même temps, la Lorraine augmente dans une moindre mesure (+ 1 000 jours-homme). La répartition entre activités de terrain et activités de post-fouille laisse également apparaître une augmentation générale en Champagne-Ardenne. En Lorraine, l'activité de post-fouille prédomine. Le manque de dynamisme économique constaté en Lorraine en 2012 a conduit à privilégier les travaux de post-fouille, même si les activités de terrain sont préservées et constantes en 2013.

Carla PRISCIANDARO aborde ensuite les ratios bruts et les ratios corrigés. Pour les diagnostics, l'intégralité des dépenses réalisées dans l'année rapportées au nombre de jours consommés aboutissent à un ratio brut. Le ratio corrigé concerne les opérations démarrées au 1^{er} janvier dont les rapports ont été remis avant le 31 décembre de l'année.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que le ratio brut est plus pertinent pour évaluer l'activité.

Selon Carla PRISCIANDARO, les deux indicateurs sont nécessaires. A la lecture des ratios, la Champagne se situe nettement au-dessus de la Lorraine. Carla PRISCIANDARO avance un élément d'explication : en Lorraine, l'activité réalisée étant majoritairement de nature post-fouille, le coût des jours-homme y est moins élevé. La Champagne est plus équilibrée entre activités post-fouille et terrain (50/50).

Claude GITTA souligne que l'écart apparaît surtout au niveau des fouilles.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande quel élément pourrait expliquer l'écart au niveau du diagnostic.

Claude GITTA explique que la méthodologie de la Lorraine a peu évolué au cours des dernières années.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note pourtant qu'en 2013, le ratio de jours-homme à l'hectare est comparable entre la Champagne et la Lorraine. Or les coûts à l'hectare passent du simple au double.

Claude GITTA explique par exemple s'agissant des diagnostics, que les coûts à l'hectare ne sont pas les mêmes car le taux d'ouverture est différent entre les deux régions. En Champagne, davantage de pelles sont utilisées car les ouvertures sont plus importantes ; le coût est donc supérieur. Des différences d'histoire et de culture, ainsi que dans les relations avec le SRA, peuvent expliquer ces écarts. De plus, l'archéologie du bâti réalisée en Lorraine, qui mobilise beaucoup de jours-homme et moins de moyens mécaniques, est moins présente en Champagne. Claude GITTA rappelle que l'investissement en outils et en moyens techniques a été supérieur en Champagne pour ces raisons.

Carla PRISCIANDARO revient à la répartition entre le temps de terrain et le temps de post-fouille pour les diagnostics : le rapport est de 36 % en Lorraine et de 42 % en Champagne. Le ratio brut de jours-homme à l'hectare s'élève à 7,2 pour l'ensemble de l'interrégion. Il est de 5,9 en ratio corrigé, pour un objectif annuel fixé à 5,9 sur l'année. Le ratio corrigé est donc conforme à l'objectif. La nature des opérations s'étendant sur deux années influe sur ce chiffre brut.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) émet l'idée que le glissement de l'activité post-fouille liée à une opération de grande envergure peut expliquer cette différence entre les deux ratios, puisqu'elle apparaît dans le chiffre brut et non dans le chiffre corrigé.

Carla PRISCIANDARO estime que cette explication est possible. Ces écarts entre ratios varient selon les années et il convient de conserver les deux.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note qu'en Champagne, l'écart est encore plus grand.

Carla PRISCIANDARO explique qu'il peut s'agir du même phénomène lié à la nature des opérations.

Claude GITTA évoque également le phénomène de turnover important chez les jeunes RO de l'équipe champenoise. En revanche, en Lorraine, l'équipe est plus stable.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) constate pourtant le même type d'écart en Champagne qu'en Lorraine.

Selon Carla PRISCIANDARO, cet écart n'est pas le même.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) voit la même tendance. Les indicateurs ne lui semblent pas clairs pour établir les différences entre les deux régions. L'écart entre les deux types de ratio est difficile à expliquer.

Claude GITTA répète que la nature des opérations qui chevauchent deux années est en cause. L'échantillonnage est différent d'un ratio à l'autre et les possibilités de comparaison sont limitées. Le ratio corrigé reste le chiffre privilégié et les autres chiffres apportent un point de vue complémentaire.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'étonne malgré tout de la différence entre deux indicateurs censés représenter les mêmes données.

Carla PRISCIANDARO évoque la facturation. Les prévisions de fin novembre étaient largement supérieures à la notification de 2013. 10,4 millions d'euros ont été facturés au final, compte tenu de l'impossibilité de certains RO de facturer avant le 31 décembre. Quant aux dépenses, l'enveloppe totale de fonctionnement et investissement a été consommée à hauteur de 94 % à la fin novembre.

Selon Claude GITTA, ce chiffre augure d'une prudence extrême quant à l'atterrissage en fin d'année. Il souligne par ailleurs que les frais liés aux indemnités de déplacement, particulièrement importants en 2013 pour GEN, ont soulevé des inquiétudes. Ce dérapage s'explique par de grands travaux en 2013.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si ce dérapage ne serait pas lié à l'importance des recrutements de CDD en Champagne.

Claude GITTA estime en effet qu'il s'agit d'une partie importante de l'explication.

Magali MONDY (FSU) demande à quoi correspondent les 1 500 euros attribués à la recherche dans le tableau « crédits budgétaires ».

Claude GITTA répond qu'il s'agit sans doute de crédits pour les fouilles programmées. Il est également possible que la somme corresponde à des analyses spécifiques demandées sur des PAS.

Claude GITTA propose de passer à la présentation du budget 2014, dont le projet s'inscrit dans la continuité du budget 2013. Des objectifs scientifiques à respecter ont été transmis à la Direction. En lien avec le niveau national, une augmentation du nombre de jours-homme sur l'axe recherche est à noter. Il a également fallu prendre en compte l'éventualité de décrochage de l'activité dans d'autres interrégions. Le budget tient compte de ces éléments extérieurs à GEN.

Claude GITTA rappelle le contexte national et son budget 2014, qui est en baisse en termes de jours-homme. La décroissance est observée depuis trois ou quatre ans. L'impact de l'activité de la concurrence est réel au plan national. Grand-Est Nord se situe dans la continuité des deux années précédentes du fait de l'attitude très combative et efficace des AST pour la recherche de marchés de fouilles. L'objectif de facturation est raisonnable car les pistes d'activité sont crédibles. La relation de confiance établie entre les aménageurs et l'INRAP est très importante à cet égard. Claude GITTA se réfère au tableau fourni, qui indique une projection de 30 000 jours-homme en 2014, répartis pour un tiers en Lorraine et deux tiers en Champagne. Les effectifs prévus dans le budget primitif 2014 sont en nette hausse (+ 12 ETPT). L'effet du plan AREP se traduira par le recrutement de 18 personnes en

juillet 2014, et le POA 2013 induit également l'arrivée de nouveaux agents en 2014. Par ailleurs, les objectifs d'importation d'autres interrégions sont fixés à 8 ETPT. Claude GITTA souligne que si les autres régions n'ont pas de besoins, il sera fait appel à des CDD. En revanche, il n'est pas souhaitable de faire appel à des CDD si des CDI sont en rupture de charge au plan national.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si le nombre de CDI importés figure dans le tableau.

Claude GITTA indique que ces CDI ne figurent pas dans ce tableau, mais dans un tableau spécifique, qui a également été fourni. Par ailleurs, les ratios jours-homme travaillés sont appréciés de manière différente pour les CDI et les CDD.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) juge que cette présentation n'est pas acceptable. Le delta de 18 jours-homme travaillés entre le ratio des CDI et celui des CDD correspond à un travail.

Carla PRISCIANDARO comprend ce propos. Elle rappelle que les jours de formation, les arrêts maladie, les convocations syndicales, etc., sont à prendre en compte pour les CDI. Elle reconnaît que l'intitulé d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) désormais utilisé pour ce ratio est ambigu et qu'il est exclusivement centré sur le temps opérationnel.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) explique que ce chiffre pourrait faire croire que les CDI travaillent moins et qu'il vaut mieux recruter des CDD.

Claude GITTA rappelle que cette observation a déjà été rapportée à la Direction générale depuis longtemps. Ce ratio n'a pas été créé par l'INRAP, mais il vaut pour l'ensemble de la fonction publique. Il accorde que la question peut être posée une nouvelle fois à Monsieur DUBREUIL.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) observe que ce point a été abordé au niveau central sans aucun résultat, puisque la Direction renvoie le problème au Ministère.

Claude GITTA poursuit la présentation du budget 2014. L'activité de diagnostic se traduit par l'allocation de 6 600 jours-homme, dont 5 800 pour les opérations courantes réparties équitablement entre les deux régions. Le nombre d'hectares traités est en nette décroissance.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaiterait obtenir un chiffrage en termes de nombre d'opérations, en plus du nombre d'hectares. En effet, plus une opération est petite, plus les coûts sont importants.

Claude GITTA indique qu'en plus des opérations courantes, 800 jours-homme sont dévolus aux grands travaux, en l'occurrence la poursuite des opérations sur le gazoduc en Champagne. Claude GITTA note également le phénomène d'augmentation du nombre d'opérations et de réduction des surfaces, ce qui induit une augmentation du ratio de nombre de jours de travail par hectare traité. Quant à l'activité de fouilles, l'estimation est de 350 hectares de diagnostic en Lorraine, et de 550 en Champagne. 20 000 jours-homme sont en passe d'être signés dans la région et l'objectif de facturation est fixé à 10,8 millions d'euros. De nombreux rapports sont encore attendus. Ces retards doivent être résorbés sur l'année 2014. L'objectif de facturation semble raisonnable.

Claude GITTA évoque la concurrence, relativement agressive, et insiste sur le travail à effectuer en matière de facturation. Ce travail ne doit cependant pas être mené au détriment des archéologues de terrain. Les AST savent que l'INRAP ne brade pas ses opérations. Le ratio jours-homme à l'hectare est maintenu à 7 et les crédits sont également équivalents à l'année passée. L'effort de maîtrise des dépenses a été ramené à 4,5 millions d'euros. A cet égard, Claude GITTA revient sur le dérapage significatif des frais de déplacement en 2013.

Francesca SCHEMBRI (FSU) estime que le terme « dérapage » n'est pas approprié, car il désigne une dépense inconsidérée. En l'occurrence, les opérations concernées nécessitaient de tels moyens.

Claude GITTA répond qu'il convient de ne pas considérer ce niveau de dépense comme une fatalité. Il importe de réfléchir à la maîtrise de ces dépenses et d'améliorer l'organisation.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime qu'une grande partie de ce dérapage est liée à la proportion de CDD en Champagne (jusqu'à 45 % de l'effectif).

Claude GITTA espère que l'effort de recrutement des CDI aura un impact positif sur les dépenses de déplacement. Il souligne un devoir de vigilance sur ce sujet car la Cour des comptes veille.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite revenir sur le tableau des ETPT opérationnels par direction. Certains intitulés ne sont pas clairs, notamment « objectif CDI opérationnel retraité ».

Carla PRISCIANDARO explique qu'il peut s'agir de « + » ou de « - ». En l'occurrence, un agent de GEN sera transféré sur le canal Seine-Nord à raison d'un tiers de son temps pour du post-fouille.

Claude GITTA explique que les retraitements sont liés à des flux d'effectifs connus pour 2014. Des objectifs d'exportation et d'accueil sont assignés aux DIR en cas de décrochage d'activité.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) demande à quoi correspond la rubrique « mise à disposition », qui est vide puisque deux agents ne sont plus présents (l'un est mis à disposition et l'autre est en délégation syndicale à temps plein).

Claude GITTA reconnaît la pertinence de cette remarque. Cet élément diminue la force de frappe de l'établissement ; il est donc nécessaire d'en tenir compte.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande un éclaircissement sur ces mises à disposition.

Claude GITTA indique que certains agents de l'INRAP sont accueillis au sein des services de l'Etat, dans les SRA. Il existe des mises à disposition croisées, mais la réciprocité n'étant pas assurée, une discussion est engagée au plan national. En l'occurrence, deux agents de Lorraine sont mis à disposition.

Laurent GEBUS précise qu'un des deux agents relève du statut ASA, qui est distinct de la mise à disposition.

Claude GITTA souligne que l'agent concerné est tout de même compté au sein des effectifs de l'INRAP GEN.

V – ACTIVITE DERNIER SEMESTRE 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Claude GITTA annonce que la tendance est cohérente avec l'analyse budgétaire. La liste des opérations signées, notamment en Champagne, est déjà conséquente. En Lorraine, les sollicitations sont plus importantes en ce début 2014.

Laurent GEBUS a noté en effet de nombreuses demandes de fouilles par les aménageurs en ce début d'année pour la Lorraine. Les devis ont été envoyés et les retours éventuels de contrats sont en attente. Sept ou huit projets de fouille sont en cours ou en voie d'acquisition comme la fouille de Rodemack. La tendance est donc plutôt bonne. Les tailles de ces opérations sont variables, mais globalement plutôt conséquentes.

Agnès BALMELLE précise qu'en Champagne, quatre opérations ont été signées fin 2013 et qu'une vingtaine de petites opérations, mais denses en vestiges, sont signées autour du chantier du gazoduc. Par ailleurs, l'opération de Bezannes comporte encore deux hectares à fouiller en 2014, et un appel d'offres traité conjointement avec le Conseil général des Ardennes a été remporté. Quatre sollicitations ont été également enregistrées la semaine précédant la présente réunion.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) revient sur le volume de 350 hectares prévus pour la Lorraine en 2014 pour les diagnostics. En ce début d'année, 337 hectares sont quasiment assurés et 258 sont en attente. Le chiffre prévisionnel de 350 hectares pourrait donc être largement dépassé.

Laurent GEBUS souligne que pour le moment, seuls 73 hectares sont signés pour le premier trimestre. Par ailleurs, l'opération de Marville, qui représente 200 hectares, est comptabilisée. Or depuis trois ou quatre ans, son démarrage est prévu puis reporté. Rien n'est donc encore assuré pour le moment.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si d'autres opérations de ce type sont également en suspens en Champagne.

Agnès BALMELLE répond qu'un ralentissement est noté et que plusieurs signatures sont en attente.

Claude GITTA confirme le ralentissement de l'activité pour les deux régions. Il mentionne l'impact du calendrier politique (en particulier des élections municipales de 2014) sur les commandes.

VI – EMPLOI & EFFECTIFS

Claude GITTA fait état de 151 ETPT en 2013 pour Grand-Est Nord. Les tableaux distribués ne montrent pas de changement important par rapport à 2012. En 2014, en revanche, l'impact du recrutement suite à la décision de résorber l'emploi précaire sera plus sensible. En GEN, 18 personnes seront recrutées avant le 1^{er} juillet 2014.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) estime que le tableau de suivi des prêts de personnel n'est pas clair.

Carla PRISCIANDARO explique que des agents de GEN ont été prêtés à d'autres interrégions, et réciproquement. Le solde est de 0,11 ETPT en faveur de GEN.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande à quoi correspondent les suivis de prêts de personnel.

Claude GITTA explique que le prêt concerne tout agent opérationnel censé accomplir une mission ponctuelle dans une autre interrégion. Ce prêt n'implique pas nécessairement un déplacement physique de l'agent. Celui-ci peut travailler depuis son poste sur une mission concernant une autre interrégion.

Dans ce cas, Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'étonne que les chiffres soient si faibles.

Carla PRISCIANDARO explique que le tableau suit les mouvements au fur et à mesure de l'année, lorsque l'agent informe la Direction des ressources humaines de son affectation en amont. Souvent, la Direction n'est pas informée de ces mouvements à l'avance, et les constate donc a posteriori sur les relevés de temps. Carla PRISCIANDARO attend les chiffres de 2013 pour réajuster ce chiffre.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que les chiffres du tableau sont largement sous-évalués.

Carla PRISCIANDARO répète que les chiffres ne reflètent pas la situation réelle. La saisie des temps de 2013 sera bientôt terminée et l'analyse pourra être réalisée.

Claude GITTA souhaite que lors de la prochaine réunion du CTS, un tableau plus fidèle à la réalité soit présenté.

Carla PRISCIANDARO indique que la gestion du personnel local alimente ce tableau et régularise les chiffres en fonction des relevés de temps.

Claude GITTA demande que l'analyse existante soit présentée lors du prochain CTS. Il évalue le solde entre 3 et 4 ETPT. GEN dispose de davantage d'entrants que de sortants.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) conclut sur la nécessité d'une information fiable sur ce point lors du prochain CTS.

XXI – HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERREGIONALES

Claude GITTA souligne que ce projet d'harmonisation constitue une des actions fortes proposées sous la mandature de Monsieur ROFFIGNON. Il visait à rapprocher les interrégions dans leur fonctionnement et leurs profils de postes afin de faciliter les passerelles de l'une à l'autre pour les agents en mutation. L'autre objectif consistait à créer, au sein des structures interrégionales, des services dédiés à la réalisation de l'activité et d'autres à son pilotage. Cette réflexion s'est traduite par la diffusion d'un document PowerPoint aux Directeurs régionaux. Claude GITTA insiste sur deux points :

- Le processus global doit être mis en œuvre, mais Pierre DUBREUIL introduit une souplesse et souligne la nécessité d'un dialogue en vue d'une adhésion au projet.
- Le processus est concomitant avec le projet d'homogénéisation grâce à l'outil SGA, qui n'est pas encore mis en place en Grand-Est Nord, ni en Méditerranée. L'usage de cet outil, en cours d'amélioration, aura des conséquences sur l'organisation. Une enquête sur les difficultés de mise en œuvre du SGA a été diligentée par le CHSCTS de Grand Sud-Ouest, dont les conclusions sont attendues.

Carla PRISCIANDARO ajoute que cette harmonisation est le résultat d'un séminaire qui a réuni l'encadrement de l'INRAP début 2012. Le scénario retenu figure dans le document présenté. Le 30 janvier 2014, une réunion a été proposée à l'équipe administrative afin de présenter ce document.

Claude GITTA indique que suite à la diffusion de ce document à l'ensemble de l'équipe, il souhaite que chaque agent puisse faire part de ses remarques.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si la Direction a commencé à mettre en place les orientations décrites dans le document.

Carla PRISCIANDARO répond qu'aucun changement n'a été effectué pour le moment. A terme, plusieurs personnes passeront sous la responsabilité des AST.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si ces modifications auront lieu en 2014 ou s'il est prévu d'attendre la mise en place du SGA.

Carla PRISCIANDARO estime qu'il serait préférable de mener l'harmonisation fonctionnelle en premier, puis le SGA par la suite. Selon elle, ces deux chantiers importants ne devraient pas être menés en même temps, quel que soit l'ordre dans lequel ils interviennent.

Claude GITTA considère que la première étape consiste à attendre l'avis du CT central. Il convient également d'entendre l'avis des partenaires sociaux sur le sujet. Claude GITTA souligne l'importance

de ne pas précipiter le processus. La distinction entre services de pilotage et de réalisation semble validée par les instances, mais la déclinaison opérationnelle n'est pas arrêtée pour le moment.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si certaines régions ont déjà adopté cette organisation.

Claude GITTA rappelle que chaque interrégion a un fonctionnement distinct. Les trois plus importantes fonctionnent de manière relativement similaire (Grand Ouest, Centre Ile-de-France et Grand Sud-Ouest). D'autres interrégions ont connu une organisation d'emblée conforme au projet. L'idée est de rapprocher les divers fonctionnements, tout en respectant l'histoire et la genèse de chaque organisation interrégionale dans un esprit de dialogue.

Pour Franck THIERIOT (CGT Culture), le projet est déjà bien défini. Il revient sur le calendrier, qui prévoit une présentation du projet en juillet en CHSCT central, puis en CT central. A l'automne, il devrait être présenté aux DIR. Par ailleurs, Franck THIERIOT (CGT Culture) fait part de son étonnement quant aux fluctuations de l'information sur le projet. Il a été question de sa suspension à l'arrivée de Pierre DUBREUIL à la Direction, début 2013, puis le contraire a été annoncé en juillet 2013. Ce projet a démarré au deuxième semestre 2011 et l'information a été diffusée seulement un an et demi plus tard. Les agents en région doivent être consultés, et non uniquement informés. La lecture du document remis a suscité une liste de questions de la part des représentants du personnel, mais avant de les poser, Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite savoir si Claude GITTA dispose d'autres éléments que ceux du PowerPoint.

Claude GITTA explique qu'en matière de diffusion de l'information, il a tenu à respecter les règles de la communication selon lesquelles la Direction centrale devait dans un premier temps présenter le projet en CHSCT central et en CT central. Il insiste sur le fait qu'il n'avait pas mandat pour en parler préalablement à ces étapes. Dans un second temps, la mise en œuvre du processus doit être menée selon un certain nombre d'étapes de validation qui ne sont pas encore franchies. Claude GITTA assure avoir conscience de l'impact des changements sur l'équipe, d'où la nécessité du dialogue. Il explique en outre qu'il ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour répondre à l'ensemble des questions posées.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que ce projet d'harmonisation recèle de nombreux points intéressants, mais qu'il nécessite des clarifications. Il propose de livrer la liste des questions par écrit pour avancer plus vite, et s'interroge sur l'opportunité d'une saisine.

Claude GITTA se déclare prêt à recevoir les questions par écrit. Quant à la saisine, il suggère d'attendre la tenue du CT central sur le sujet et tient à éviter la précipitation.

Franck THIERIOT (CGT Culture) s'engage à transmettre la liste des questions dans les jours suivants.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaiterait qu'une réunion spécifique soit organisée sur ce point.

Claude GITTA est favorable à la tenue d'un CTS extraordinaire sur ce sujet ultérieurement. Il reste à définir quel sera le moment opportun. Pour le moment, les informations manquent.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime qu'une première réunion permettrait d'éclaircir le sujet et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre six mois.

Claude GITTA n'y est pas opposé. Il souhaite poursuivre les consultations internes à la DIR pour évaluer la façon dont le projet est accueilli afin de remonter ces informations au siège.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime qu'une réunion avec les organisations syndicales permettrait justement d'alimenter la réflexion sur les retours et les questionnements à exposer au siège.

Selon Sylvie COCQUERELLE (FSU), il est également important de faire remonter les questionnements au siège afin qu'il perçoive les spécificités de chaque région. Le moule commun ne doit pas être rigide à l'excès.

Claude GITTA souligne la nécessité de déterminer où placer le curseur entre harmonisation et conservation de certaines spécificités. Cette question doit en effet être posée.

Laurent GEBUS estime qu'il est délicat de poser la question tant que le projet n'a pas été discuté avec les syndicats. La notion de souplesse a été introduite, mais la Direction ne dispose pas d'autres éléments que le document PowerPoint. Il convient donc peut-être d'attendre des précisions.

Francesca SCHEMBRI (FSU) propose d'attendre la discussion prévue au prochain CHSCT pour éviter de discuter sur un projet qui pourrait être obsolète. Cette position n'empêche pas d'être attentif aux évolutions du projet.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère au contraire que la discussion peut être entamée au stade de l'avant-projet.

Claude GITTA résume la position de la Direction : celle-ci souhaite recueillir les remarques de l'équipe administrative de GEN lors de la réunion du 30 janvier. En parallèle, le cycle des CT spéciaux va se poursuivre et offrir la possibilité d'effectuer un point d'information régulier sur le projet. Quant aux questions et à une réunion spécifique, Claude GITTA estime qu'il est préférable d'attendre que le dialogue social ait avancé afin d'éviter les redondances.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) considère au contraire que certaines questions méritent d'être clarifiées dès à présent.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande à entamer le dialogue sur un projet encore ouvert et non verrouillé, afin que les représentants du personnel puissent formuler des propositions.

Laurent GEBUS soutient que le cadre du projet doit être construit mais que ses déclinaisons régionales ne doivent pas être verrouillées.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) insiste sur la nécessité d'ouvrir le dialogue sur la base des éléments déjà diffusés dans le document. Dans un premier temps, il propose de transmettre les questions écrites. Dans un second temps, une réunion spécifique serait souhaitable.

Claude GITTA ne s'y oppose pas. Il soumettra des propositions de date.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) ne souhaite pas attendre la moitié de l'année 2014 pour la tenue de la réunion.

Claude GITTA explique qu'il recevra les questions et qu'il y répondra dans la mesure de ses possibilités. Aucune réponse définitive n'est possible à ce stade. Claude GITTA souligne à nouveau l'importance de la mise en place du SGA dans les évolutions de l'organisation.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) conclut que les questions seront envoyées et qu'une réunion, par exemple sous la forme d'un court CT extraordinaire, peut être envisagée par la suite. Cette réunion sera l'occasion de réunir des remarques à remonter au niveau central, qui est demandeur de ces observations.

Agnès BALMELLE relève que dans le cadre du séminaire, toutes les interrégions ont été consultées afin de mettre à jour leurs situations respectives. Le document résulte de tous ces échanges.

Claude GITTA rappelle que l'établissement a douze ans. Son organisation d'origine a été calquée sur les antennes de l'AFAN. Au fil de ces douze ans d'existence, une évolution profonde de l'organisation a progressé de manière distincte dans chaque interrégion. En GEN, cette évolution a donné lieu à d'intenses réflexions, notamment en 2005, afin d'assurer la continuité du service public. L'objectif du projet d'harmonisation est visé en tenant compte de cette histoire spécifique. Concrètement, Claude GITTA attend de recevoir les premières questions.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) répète que ces questions doivent être un préalable à la tenue d'une réunion.

Claude GITTA n'exclut pas d'accéder à cette demande, mais il entend réfléchir sur le moment opportun pour organiser une telle réunion.

VII – BILAN D'AFFECTION 2012

Carla PRISCIANDARO demande si le tableau du bilan d'affectation 2012 en Lorraine communiqué aux participants suscite des questions.

Franck THIERIOT (CGT Culture) répond que ce document n'a pas été analysé et propose de reporter la discussion au prochain CTS. Il note que le tableau concernant la Champagne n'a pas été transmis.

Carla PRISCIANDARO propose de transmettre ce document pour la prochaine réunion.

Claude GITTA souligne que ce tableau a déjà été communiqué.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaiterait également obtenir les tableaux relatifs à l'année 2013 en vue du prochain CTS.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) demande de quelle façon est calculée la répartition du temps de travail entre le temps de terrain et les autres types de temps de travail. Il convient de savoir comment prendre en compte les arrêts maladie, congés maternité, etc.

Carla PRISCIANDARO propose de vérifier si une note a été établie par le niveau central pour clarifier le mode de calcul.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite obtenir ce tableau dans sa version modifiable.

Claude GITTA accède à cette demande et renvoie le sujet au prochain CTS.

VIII – FORMATION

- **BILAN FORMATION 2012**
- **PLAN DE FORMATION 2014**

Ces deux points sont traités conjointement.

Claude GITTA annonce que ces documents doivent être portés à la connaissance du CT central.

Cyril SCHNOEBELEN indique que le plan de formation 2014 a été évoqué lors du dernier CT central du 19 décembre 2013, mais il ne sait pas encore si le plan a été approuvé ou amendé. Il convient donc d'attendre le prochain CTS pour diffuser le document et communiquer des précisions.

Claude GITTA indique que des réflexions ont été formulées sur ce projet lors du Comité de Direction associant les Directeurs interrégionaux en novembre 2013. Claude GITTA a suggéré des modifications portant sur l'accès à des actions de formation concernant les personnels fonctionnels. Cet amendement a été intégré. Le sujet sera donc traité lors du prochain CTS.

IX – BILANS SOCIAUX 2010 / 2011 / 2012

Cyril SCHNOEBELEN rappelle que le tableau diffusé pour la présente réunion avait été demandé lors du CTS du 11 juillet 2013. Les bilans sociaux correspondent à l'étude des conditions sociales au sein de l'INRAP dans son ensemble. Cyril SCHNOEBELEN a repris les faits marquants sur les trois dernières années au plan national ainsi que quelques spécificités de Grand-Est Nord. Il commente le tableau :

- Effectifs permanents : le nombre d'ETPT pour les CDI connaît une évolution constante. Parmi les emplois permanents, la répartition hommes/femmes demeure relativement constante. En GEN, la proportion de femmes représente 9 % des effectifs féminins au plan national. Cyril SCHNOEBELEN a noté une progression des effectifs en catégorie 3 au plan national, alors que les catégories 2 ont diminué. Ce phénomène s'explique peut-être par le repyramidage.
- Effectifs non permanents : les contrats en CDD sont en nette progression, notamment en catégorie 2. Le nombre de femmes recrutées en CDD est également en hausse par rapport à 2011.
- Démographie : en GEN, la population est vieillissante, notamment pour les effectifs permanents. La population des CDD est plus jeune.
- Flux de personnels : l'année 2010 a connu un bon niveau de recrutements externes. En revanche, en 2011, les entrées ont été compensées par des sorties d'effectifs correspondant à la fermeture de centres. Ces entrées et sorties ne concernent pas les mutations, mais uniquement les recrutements. Les flux de personnel concernent surtout les catégories 3 et 4. Pour les catégories 2, le nombre d'entrées et de sorties a été dégressif entre 2010 et 2012.
- Temps de travail : la proportion d'agents à temps partiel au plan national demeure relativement constante malgré la hausse de l'effectif en 2011.
- Rémunérations : le taux indiciaire de Grand-Est Nord est l'un des plus bas des interrégions. Le nombre d'agents bénéficiant de primes de suppléance a baissé entre 2011 et 2012 (de 40 à 29 agents).

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande quelle est la raison de ce faible niveau du taux indiciaire moyen en GEN.

Cyril SCHNOEBELEN n'est pas en mesure d'apporter des éléments d'explication sur ce point. Le bilan social est un simple constat.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se demande si ce phénomène ne s'explique pas par un pyramidage relativement bas en GEN. Le décalage ne peut s'expliquer par la démographie, puisque GEN dispose d'un effectif globalement plus âgé qu'ailleurs.

Claude GITTA indique que depuis, le repyramidage a rectifié la situation.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que plusieurs années seront sans doute nécessaires avant d'en constater les effets. Le repyramidage explique aussi la baisse constatée du nombre de primes de suppléance.

Cyril SCHNOEBELEN note que GEN demeure la troisième interrégion en termes de distribution de primes de suppléance. Il évoque ensuite la formation. Le nombre de formations suivies par les agents en CDI est en nette baisse.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note que le nombre de formations suivies par les CDD s'effondre.

Cyril SCHNOEBELEN reconnaît que la baisse est très sensible. En 2012, seul 18,52 % de l'effectif en CDD a bénéficié d'une formation, contre 33 % en 2011.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si la formation intègre les participations aux colloques.

Claude GITTA répond que ces participations ne sont pas incluses dans le budget formation mais que ce point est appelé à évoluer.

Laurent GEBUS explique que le colloque est pris en charge par l'enveloppe décentralisée des jours PAS. Désormais, le siège préconise que la participation au colloque en tant qu'auditeur soit décomptée sur le DIF de l'agent.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) estime que sous le prétexte d'accorder à l'agent la permission de participer à un colloque sur ses jours de DIF, il n'obtiendra plus de jours colloque en tant qu'auditeur. Il s'agit donc d'une perte.

Laurent GEBUS note que de manière générale, les jours de DIF sont peu utilisés. Quant aux colloques, la nouvelle procédure est à prendre en compte pour 2014.

Cyril SCHNOEBELEN poursuit l'analyse en notant que GEN est l'une des interrégions où le taux d'accidents de service et de trajet est le plus faible (5 à 6 accidents de service en moyenne chaque année). De plus, le taux d'accidents de service sans arrêt de travail a diminué entre 2011 et 2012.

Quant aux relations sociales, leur place dans le dialogue social au sein de l'établissement augmente. Cyril SCHNOEBELEN cite les exemples de la prise en compte des risques psychosociaux et de la mise en place d'une mutuelle. Il note également la mise en place du document unique d'évaluation des risques, qui vise à renforcer la sécurité des agents. Les négociations ont commencé en 2010 et les discussions se poursuivent.

Enfin, l'action sociale comptabilise le nombre de demandes d'aide sociale individuelle. Sur les 49 demandes au niveau national, 5 ont été recensées en GEN.

Cyril SCHNOEBELEN relève que le bilan social évalue également la situation de l'égalité homme/femme. L'INRAP compte 66,7 ETPT femmes sur 155,1 ETPT au total. GEN fait partie des 5 interrégions les mieux placées en termes d'embauche de personnel féminin.

Franck THIERIOT (CGT Culture) exprime la satisfaction des représentants du personnel d'avoir accès à ces données sous forme de synthèse. Il fait part de son inquiétude sur la forte proportion de femmes embauchées en CDD ainsi que sur la pyramide des âges, qui fait apparaître le vieillissement de l'effectif en GEN. Par ailleurs, certains agents sont en CDD depuis près de dix ans. S'ils sont intégrés, ils ne contribueront donc pas à un rajeunissement de la population des agents.

Francesca SCHEMBRI (FSU) ajoute que les conséquences du vieillissement des effectifs dans l'organisation du travail se feront rapidement sentir car le métier d'archéologue est particulièrement concerné par les pathologies musculo-squelettiques.

Carla PRISCIANDARO rappelle que la prévention des TMS est souvent abordée en CHSCT et qu'elle doit être développée.

Evoquant les flux de personnel, Christophe LAURELUT (CGT Culture) observe que le solde des entrées et sorties de personnel sur l'année 2012 en GEN est nul. Les importants recrutements des trois années précédentes n'apportent donc pas de personnel supplémentaire lorsque les sorties et mutations sont prises en compte.

Claude GITTA relève qu'à cet égard, 2014 sera une année atypique.

XI – POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE

Claude GITTA rappelle que le processus a démarré en 2011 et qu'il arrive à présent à son terme avec le traitement des agents requalifiés en catégorie 5. Un rattrapage important a donc été effectué. En GEN, 20 agents de la filière administrative et 548 agents de la filière scientifique et technique ont été requalifiés. Un champenois et un lorrain ont dernièrement été requalifiés en catégorie 5.

Franck THIERIOT (CGT Culture) confirme que la forte baisse des primes de suppléance entre 2011 et 2012 correspond au processus de repyramidage. Il demande si le nouveau schéma des classifications est bien adapté aux besoins de la Lorraine.

Claude GITTA indique qu'il ne dispose pas d'un recul suffisant pour mener cette analyse.

Laurent GEBUS explique que la situation de la Lorraine évolue de façon constante. Si quelques primes de suppléance persistent, cela signifie que des agents ne sont pas encore à leur place. Cependant, il est vrai que deux ou trois années de recul sont nécessaires pour déterminer s'il s'agit de situations ponctuelles ou récurrentes.

XII – MISE EN PLACE DU SGA-AGRESSO

Claude GITTA indique que la Cour des comptes a souligné l'intérêt d'un déploiement du SGA sur l'ensemble des interrégions. GEN fait partie des deux dernières interrégions qui n'en sont pas encore dotées. Claude GITTA est en attente du calendrier de mise en place, qui doit être communiqué par la Direction générale.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande pourquoi GEN est retardataire en la matière.

Carla PRISCIANDARO explique que plusieurs outils développés en GEN ne se retrouvaient pas dans le SGA, ce qui a posé problème pour sa mise en œuvre. Par exemple, deux ans auparavant, le SGA ne permettait pas d'éditer automatiquement les projets de convention, alors que GEN disposait de cet outil. En parallèle, le SGA initial installé précocement dans plusieurs interrégions, a été remis en question sur la production des données. Sa mise en œuvre a donc été reportée en attendant que l'outil soit amélioré.

Claude GITTA indique que le SGA actuel semble plus ergonomique. Il sera donc adopté en 2014.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si les outils qui fonctionnaient de façon satisfaisante en GEN ont été intégrés au SGA.

Carla PRISCIANDARO n'en a pas la certitude. Par ailleurs, elle rappelle qu'une préparation et une formation sont prévues pour les agents.

Laurent GEBUS précise qu'il est question de mettre en œuvre une réorganisation administrative en vue de l'utilisation du SGA. L'outil a évolué et semble plus fiable.

XV – RELATIONS AVEC LES OPERATEURS PUBLICS AGREES

Claude GITTA rappelle le contexte de la nouvelle loi, qui pose les bases d'une collaboration accrue entre l'INRAP et les services des collectivités territoriales. En GEN, il existe quatre services de collectivités avec lesquels l'INRAP est susceptible d'entrer en relation. Les orientations données par le Ministre seront déterminantes et la survie de ces services de collectivités en dépend.

- La réflexion est engagée de façon constructive avec le service du Conseil général des Ardennes. L'objectif est de constituer un front public de l'archéologie préventive. Une première fouille test doit être réalisée conjointement à Warcq. Si l'expérience s'avère concluante, elle pourrait devenir récurrente dans ce département. Claude GITTA espère pouvoir revenir sur le monopole des diagnostics détenu par ce service pour évoluer vers un dialogue et un partage équitable en fonction des compétences et des moyens. Cette orientation est portée par Pierre DUBREUIL.
- Les échanges avec le Département de la Moselle sont nourris et ne comprennent pas de point de discorde.
- En ce qui concerne les Communautés de communes de Reims métropole et Metz métropole, les relations sont plus compliquées qu'avec les Départements et ne sont pas équitables. Le dialogue doit être renoué afin de faire prendre conscience à tous les acteurs publics de la nécessité de se regrouper. Il convient de redoubler de diplomatie afin d'obtenir un rapprochement.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande des précisions sur l'opération menée avec le Conseil général des Ardennes.

Agnès BALMELLE explique qu'au départ chaque organisme a travaillé de son côté. Ensuite, une rencontre a été organisée afin d'échanger sur les analyses menées en parallèle. Il s'agit d'une réponse à un appel d'offres de la DREAL, très exigeante en termes de contraintes environnementales. Les visions étaient légèrement distinctes sur les aspects techniques et l'INRAP semblait plus performant au sujet des contraintes écologiques. En outre, l'INRAP dispose de la meilleure spécialiste scientifique dans le domaine en question. Quant à la répartition des tâches pour la fouille, le responsable d'opération appartient au Conseil général puisqu'il était présent dès l'origine du chantier. L'INRAP fournit des scientifiques ainsi qu'un technicien et prend en charge le conditionnement du matériel. Cette opération fait l'objet d'une convention spécifique, le Conseil général étant mandataire.

Claude GITTA précise qu'il s'agit d'une convention de groupement et qu'en l'occurrence, le Conseil général est l'interlocuteur de la DREAL. Il souligne que le statut de mandataire pourra varier selon les opérations et alterner entre Conseil général et INRAP.

Franck THIERIOT (CGT Culture) se félicite de cette initiative.

Claude GITTA indique que d'autres perspectives de collaboration sont envisagées avec la Moselle, notamment à Illange. Des actions de valorisation sont avancées.

Laurent GEBUS termine sur les perspectives de travail en commun autour de l'exposition de la LGV. Les échanges de rapports de diagnostics et de fouilles ne posent aucun problème.

XIV – SUIVI DES BASES

Yannick HECKEL aborde les suites données aux rapports APAVE des différents centres. Le prestataire EIFFAGE a été chargé de la levée des prescriptions APAVE sur tous les centres archéologiques pour les mises aux normes à la fin de l'année 2013. L'APAVE doit à nouveau visiter les centres, conformément au contrat prévoyant une visite annuelle.

Claude GITTA souligne qu'il s'agit également d'une réponse à la proposition de mesures immédiates émise en mars 2013 par l'inspectrice hygiène et sécurité du Ministère au sujet des installations électriques.

Yannick HECKEL confirme que la campagne de remise aux normes électriques a été menée à bien dans tous les centres (notamment les tableaux électriques). Une importante campagne de travaux s'est déroulée entre fin 2012 et début 2013 à Saint-Martin. Le bâtiment a été modifié pour répondre aux normes (installation de douches, bureaux cloisonnés supplémentaires, salle technique de lavage, etc.). En parallèle, une campagne de moindre ampleur a été menée à Ludres (dégagement de sorties de secours, re-cloisonnement de bureaux par exemple...). Ensuite, le problème d'éclairage, récurrent dans les espaces techniques, a été amélioré par des travaux en 2013. D'autres travaux d'éclairage concerneront Saint-Martin. Yannick HECKEL attend des retours sur les nouveaux systèmes d'éclairage installés, Ludres constituant une base test à cet égard. Par ailleurs, le programme de maintenance des alarmes incendie et extincteurs a été effectué. A Metz, les plans d'évacuation du centre ont été établis et la mesure pourrait être étendue aux autres centres.

Yannick HECKEL évoque ensuite les projets à venir. A Saint-Martin, de nouveaux cloisonnements sont à l'étude en vue de créer de nouveaux postes de travail. Cette étude fera l'objet d'une concertation. A Reims, des travaux d'évacuation doivent être effectués par le propriétaire. A Metz, des travaux prioritaires sur le chauffage sont prévus et les portes d'entrée seront remplacées. La liste des travaux indiqués sur les plans fournis sont des travaux à envisager. Certains travaux ont déjà été accomplis.

De façon générale, la robinetterie des bacs de lavage doit être remplacée sur les anciens modèles, notamment pour deux bacs à Ludres. Saint-Martin recevra de nouveaux bacs ergonomiques puisque le centre n'en est pas encore doté.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite savoir si la liste de travaux concernant la base de Metz a fait l'objet de décisions.

Claude GITTA répond qu'il s'agit d'un inventaire mais que les décisions ne sont pas prises. En outre, la poursuite de l'activité sur la base de Metz dépend des conclusions de l'enquête menée par la société SCET, qui vient de transmettre de nouveaux documents. La Direction doit faire le point sur l'état d'avancement de cette étude avant la tenue d'une réunion sur le sujet. Par ailleurs, le comportement d'un agent de la SCET a été relevé comme ne correspondant pas aux attentes de l'INRAP. Cette personne a été remplacée par un agent faisant preuve d'un meilleur sens de l'écoute. La prochaine réunion sur le sujet est prévue pour le mois de février.

Magali MONDY souhaite savoir pourquoi la poursuite des travaux d'aménagement du laboratoire d'anthropologie ne figure pas dans la liste transmise.

Yannick HECKEL répond que cette liste reprend uniquement les travaux qui concernent le propriétaire si l'INRAP poursuit son activité à Metz. Le laboratoire figure bien dans la liste globale des travaux à prévoir. Yannick HECKEL rappelle toutefois que le budget annuel des travaux se limite à 3 000 euros.

Magali MONDY (FSU) souligne que la réfection du laboratoire se fait attendre depuis plusieurs années et que désormais, le bien-être des agents travaillant à proximité est engagé du fait du bruit et des poussières.

Yannick HECKEL déclare qu'il détient dans une première mesure un devis pour la remise en état de la salle de la chaudière. En revanche, il ne dispose pas de l'enveloppe financière qui permettrait l'installation d'une véritable centrale d'aspiration.

Magali MONDY (FSU) annonce que cette question sera soumise au prochain CHSCTS.

Claude GITTA indique qu'il se fait l'écho de ces demandes lors des conférences budgétaires avec le siège. Jusqu'à présent, ce problème n'a pas été jugé prioritaire.

Yannick HECKEL ajoute que la base de Saint-Martin a également besoin d'une centrale d'aspiration. L'investissement sera donc double.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si les instances locales de Metz seront informées et consultées sur l'évolution du dossier concernant l'avenir de la base.

Claude GITTA le lui confirme. Une restitution sera présentée par la SCET en CHSCTS.

Thierry KLAG (CGT Culture) souhaite savoir si le raccordement du réfectoire à l'égout inclut sa remise aux normes. Les agents se plaignent toujours des odeurs.

Claude GITTA indique que l'intervention sur les réseaux d'évacuation des eaux usées est à la charge du propriétaire.

Yannick HECKEL rappelle que ce problème figure dans la note remise au propriétaire.

Claude GITTA remercie Yannick HECKEL pour sa présentation.

XVIII – ENTRETIEN DES BATIMENTS

XIX – DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS

Ces deux points sont traités conjointement

Claude GITTA aborde le sujet de la maintenance, qui fait l'objet d'une question des représentants du personnel. Il leur demande de préciser cette question.

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique que les représentants du personnel souhaiteraient obtenir un bilan de l'externalisation de deux prestations : la réservation des hébergements et voyages ainsi que l'entretien des locaux.

Claude GITTA reprend le premier point concernant les réservations avec le prestataire Globéo. Il ne dispose pas d'analyse comptable car ce dispositif est suivi par le siège. Il suggère d'étudier la question. Il rappelle que l'INRAP n'a jamais disposé d'une agence de voyage interne et que des agents de l'INRAP continuent d'initier les réservations.

Carla PRISCIANDARO souligne que lorsque les dépenses liées aux déplacements dépassent un certain seuil, elles sont soumises au Code des marchés publics. L'agence de voyage est retenue dans le cadre d'un appel d'offres national.

Claude GITTA propose de recueillir d'autres éléments sur Globéo pour la prochaine réunion.

Quant au ménage des locaux, il demande si des difficultés ont été notées.

Franck THIERIOT (CGT Culture) indique que la demande des représentants du personnel ne vise pas à évaluer le travail des techniciennes, mais à poser la question de l'intérêt de l'externalisation des prestations.

Francesca SCHEMBRI (FSU) indique que le coût de la prestation s'élève à 100 000 euros par an pour les quatre bases.

Claude GITTA rappelle que la société a remporté un appel d'offres qui a été soumis au dialogue social en CTS et CHSCTS. Il estime que la prestation est correctement effectuée.

Yannick HECKEL souligne qu'à chaque renouvellement de marché, le cahier des charges est étoffé en fonction des aspects légèrement négatifs relevés. Un suivi mensuel est assuré avec les gestionnaires de centre afin d'améliorer et d'affiner la prestation. Il souligne par ailleurs la qualité du travail qui est fait dans le dépôt.

Francesca SCHEMBRI (FSU) précise que les agents d'entretien sont plutôt satisfaits de leur nouveau directeur.

Franck THIERIOT (CGT Culture) se demande si, dans le cadre d'un tel budget, l'INRAP n'aurait pas intérêt à intégrer des agents internes pour assurer l'entretien. De plus, en tant qu'employeur public, l'INRAP doit être vigilant sur les conditions de travail des agents du prestataire externe.

Claude GITTA répète qu'il ne peut proposer qu'un bilan qualitatif.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime qu'en plus du bilan comptable, la question des conditions de travail de ces personnels est importante.

Francesca SCHEMBRI (FSU) rappelle les inquiétudes déjà formulées sur les conditions de travail de ces agents au moment du renouvellement du contrat. La dimension sociale et humaine doit être prise en compte.

Carla PRISCIANDARO indique que l'article L.122-12 du Code du Travail s'applique pour les repreneurs de contrats, ce qui offre certaines garanties pour les agents.

Du point de vue de Yannick HECKEL, des éléments de la prestation restent à améliorer. Lors des appels d'offres, les entreprises sont nombreuses à répondre, ce qui offre une possibilité de négociation en termes de prestations et de tarifs.

XIII – DOSSIER DE DEMARRAGE

Cyril SCHNOEBELEN rappelle que lors du dernier CTS, le 11 juillet 2013, il a été demandé que le CHSCTS s'approprie la répartition des différents éléments dans les classeurs. Le 21 novembre 2013, le CHSCTS a voté la répartition de ces éléments en fonction du travail préalable de Francesca SCHEMBRI, Eric MORAND et Jean-Charles BRENON. La mise au point sur la dématérialisation partielle du dossier de démarrage est donc actée. Cyril SCHNOEBELEN demande au CTS de constater ce vote et renvoie à la fiche navette transmise dans la documentation de travail. La deuxième question porte sur l'organisation nécessaire à la mise en œuvre de ce travail.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime qu'il n'est pas nécessaire de voter à nouveau. Il demande quel est l'état d'avancement des classeurs.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) ajoute que le processus actuel d'attribution des postes neufs n'est pas clair et suscite des soupçons.

Carla PRISCIANDARO relève que cette liste est destinée au siège. Il convient de discuter des modalités de diffusion de la liste par ailleurs. Carla PRISCIANDARO souhaite savoir quelles informations figurent sur le document signé par l'agent lorsqu'un poste lui est attribué.

Eric MORAND précise que le document comporte la date d'attribution, le numéro de série de la machine et de ses éléments.

Soraya SIAFI (CGT Culture) fait valoir que ce document n'est pas conservé par l'agent, mais repris par Eric MORAND après signature.

Carla PRISCIANDARO suggère de réaliser une copie du document à l'attention de l'agent. L'information sera donc transmise individuellement.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite faire part d'une question sur l'obsolescence du logiciel Office 2003, suite à un courriel reçu la veille. Elle demande quand les agents ont été prévenus de ce problème.

Eric MORAND répond que l'information a été communiquée en 2011, puis au moment du passage au système d'exploitation Windows 7.

Claude GITTA rappelle que l'information reçue par Eric MORAND doit être officialisée par les services centraux. Pour le moment, la réflexion n'a pas été menée à son terme.

Eric MORAND explique que Microsoft va abandonner Office 2003 dans sa version professionnelle. La licence achetée par l'INRAP arrive à échéance le 8 avril 2014. Les nouveaux postes informatiques équipés de Windows 7 fonctionnent avec OpenOffice.

Soraya SIAFI (CGT Culture) demande si un dispositif de formation a été prévu pour les agents en vue de la fin de l'utilisation de Microsoft Office.

Eric MORAND indique que si certains postes ne sont pas équipés de la version 3.1 d'OpenOffice, l'agent doit appeler le service support pour qu'elle soit installée. Quant à la prise en main du logiciel, Eric MORAND explique qu'OpenOffice 3.1 est similaire à Word et dispose d'un plug-in de conversion. Les anciens documents Word, Excel et PowerPoint s'ouvriront automatiquement avec OpenOffice. Quant à la messagerie, elle est désormais sous Gmail, et non plus sous Outlook.

Claude GITTA estime qu'un accompagnement est nécessaire. Il souhaite s'informer auprès du siège sur les modalités de ce passage d'un système à l'autre afin de lever les inquiétudes.

Eric MORAND répète que le logiciel OpenOffice peut ouvrir tous les documents réalisés avec Word, Excel ou PowerPoint. La version 3.1 est améliorée en termes de conversion de macros Excel et de polices de Microsoft.

Soraya SIAFI (CGT Culture) demande s'il en va de même pour la conversion entre les bases de données sous Microsoft Access et Base d'OpenOffice.

Eric MORAND explique quand dans la mesure où il utilise FileMaker, il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) rejoint l'avis de Claude GITTA et souligne l'importance d'un accompagnement et d'une anticipation avant le mois d'avril.

Eric MORAND souligne également des problèmes de sécurité liés à l'usage des messageries. Les mises à niveau de sécurité ne sont désormais plus effectuées pour Windows XP. Les licences 7 équipent les nouveaux postes mais rien n'est prévu pour les anciens postes pour le moment. Ils sont donc moins protégés.

X – INFORMATION HYGIENE ET SECURITE

Claude GITTA rappelle qu'une inspection hygiène et sécurité a été diligentée au printemps 2013. Parmi les conséquences de cette démarche, il cite la mise en œuvre d'un projet d'enquête sur les risques psychosociaux (RPS). Un cahier des charges a été mis au point, devant donner lieu à un appel d'offres. En parallèle, les Services de santé au travail (SST) de Metz et de Châlons se sont déclarés prêts à participer à cette analyse.

Carla PRISCIANDARO ajoute que ce sujet était régulièrement abordé en CHSCTS depuis plusieurs années. L'expertise des SST est reconnue et servira la démarche d'évaluation des risques psychosociaux. Un psychologue du travail du SST de Lorraine va mener la démarche en étroite collaboration avec le SST de Champagne-Ardenne, qui compte un ergonome spécialiste des RPS. Ces personnes ont participé au CHSCTS extraordinaire du 16 janvier 2014 qui visait à lancer la démarche. Carla PRISCIANDARO précise que l'analyse sera menée de manière identique dans les deux régions, Lorraine et Champagne-Ardenne. La méthodologie sera définie par le COPIL, instance clé qui regroupe le CSP, deux représentants du CHSCTS (Isabelle LE GOFF et Sophie GALLAND), trois agents volontaires (deux opérationnels et un administratif) qui seront désignés par tirage au sort, un représentant de l'administration, les SST de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Le COPIL a pour mission d'informer et de communiquer auprès du CHSCTS et des agents. Il assure également la coordination de l'action entre l'INRAP et les SST. Il devra enfin procéder au choix parmi les options qui seront proposées par les SST pour identifier les facteurs de risques et leurs origines.

Carla PRISCIANDARO présente le calendrier déterminé : deux réunions de présentation de la démarche auront lieu dans chacune des régions (le 24 février pour la Lorraine et le 10 mars pour la Champagne). Un appel à candidatures sera lancé à cette occasion pour désigner les agents représentants du COPIL et un tirage au sort sera organisé si nécessaire en CHSCTS extraordinaire le 17 mars 2014. Un courrier et un courriel seront adressés à tous les agents pour préciser ces informations. La première réunion du COPIL est prévue le 31 mars à Metz. Un référant assurera une information régulière des activités du COPIL auprès des agents.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) rappelle l'importance de la présence d'un troisième agent administratif au sein des représentants du COPIL. Le risque était de ne compter que des agents opérationnels au sein de cette instance, d'où cette demande formulée et validée en CHSCTS.

XX – POINT SUR LA SALLE KARCHER DANS LE HANGAR DE LA BASE DE METZ

Claude GITTA demande aux représentants du personnel de préciser leur question.

Thierry KLAG (CGT Culture) explique qu'il existe une salle dédiée à l'usage du karcher, mais qu'il règne un certain flou sur le droit ou non à l'utiliser. Pour le moment, les agents de retour de chantier nettoient leur matériel dans la cour. Si cette salle est disponible, il est dommage de ne pas l'utiliser car la cour est soumise aux intempéries.

Claude GITTA pense qu'un problème d'écoulement justifie le fait que cette salle n'est pas utilisée.

Thierry KLAG (CGT Culture) relève en effet l'existence d'un problème de raccordement avec les WC, qui engendre des odeurs. Il a proposé à Yannick HECKEL de connecter le bac de décantation avec le réseau mais il ignore si cette opération a été effectuée. Ce problème est récurrent et doit être réglé. Thierry KLAG (CGT Culture) souligne également qu'aucune note interdisant l'accès à la salle karcher n'a été diffusée.

Claude GITTA en convient. L'utilisation de cette salle a été suspendue afin d'éviter le problème d'odeurs lié à l'évacuation. Si le problème a été réglé, Claude GITTA ne voit pas d'objection à ce que la salle soit de nouveau utilisée, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

XVII – UNITES DE SERVICES, SIG ET TG

Claude GITTA rappelle que des expériences ont été menées dans plusieurs bases et ont donné lieu à de nombreux commentaires. La Direction est satisfaite de la mise en œuvre et de l'accompagnement de cette démarche et espère lui donner une suite grâce à des moyens accrus. La DST a remis un dossier important sur le sujet, mais Claude GITTA ne l'a pas encore consulté de manière approfondie.

Soraya SIAFI (CGT Culture) indique avoir rencontré Sylvie EUSEBE, en charge du dossier à la DST. Cette personne l'a informée que le dossier était en suspens suite au CT central de mai 2013, où il lui avait été demandé d'apporter des modifications. Cette demande portait notamment sur l'éventuelle responsabilité hiérarchique du responsable Uds sur les intervenants dans la chaîne graphique. Pour l'heure, Sylvie EUSEBE étudie donc la question de la réorganisation des agents au sein de l'Uds.

Claude GITTA tient à remercier Soraya SIAFI pour le travail accompli sur ce sujet. Il ne souhaite pas que le travail sur les Uds s'arrête à ce stade.

Soraya SIAFI (CGT Culture) répond que la tendance est pourtant bien à l'arrêt de l'expérience.

Claude GITTA entend faire savoir le bien qu'il pense de cette expérience. Il a d'ailleurs déjà fait part au niveau national de sa volonté de poursuivre l'opération au moins jusqu'à la fin 2014. Il convient de renforcer les moyens accordés à la personne en charge de la coordination de l'Uds. Il rappelle les initiatives prises au niveau du fonctionnement de la chaîne graphique. La question de l'organisation dépend de la mise en place des nouveaux outils. Claude GITTA suggère de positionner la région comme porteur d'un projet pilote sur le sujet.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) signale qu'en Champagne, même si le terme Uds n'est pas utilisé, le fonctionnement relève de la même méthode. D'ailleurs, aucune décharge de temps n'est accordée, alors que les agents doivent gérer la partie administrative du système. Guillaume ACHARD (CGT Culture) note que le fonctionnement est amélioré grâce à ce système.

Claude GITTA répète l'intérêt de poursuivre la démarche. La concurrence privée ne se pose pas de questions à ce sujet et fonctionne déjà selon cette méthode.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que tout un chacun est convaincu de l'intérêt de ce système. Au CT central, des agents ont fait part de problèmes de hiérarchie et de leur crainte en termes d'organisation. Selon Franck THIERIOT (CGT Culture), le processus du rendu des rapports jusqu'à la DAO est bien maîtrisé. En revanche, la question de l'articulation avec les SIG est posée. Il demande si le système a été développé complètement sur le chantier de Bezannes.

Soraya SIAFI (CGT Culture) répond que le chantier de Bezannes a offert la possibilité de tester la photogrammétrie, donc un autre sujet autre que le SIG. Par contre, l'exploitation complète du SIG a été testée sur le gazoduc, avec grand succès.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) précise que les données topographiques ont tout d'abord été traitées avec Adobe Illustrator. En revanche, ce logiciel n'a pas été utilisé pour les tranches 4 et 5. Cette expérience n'est pas encore parfaite mais elle prouve que le système peut fonctionner.

Claude GITTA relève que les moyens déployés sur les grands travaux offrent la possibilité de mener de telles expériences. Il convient désormais d'exploiter cette expérience.

Soraya SIAFI (CGT Culture) indique qu'elle a invité Pierre SERAFINI, qui a coordonné la mise en place du SIG sur le gazoduc, à présenter cette expérience en réunion de service le 3 février 2014 (la date doit être vérifiée). Pierre SERAFINI est employé par l'INRAP en CDD en Champagne. Guillaume ACHARD et un RO compléteront cette présentation.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souligne qu'en dehors de GEN, le système fonctionne très bien et est appliqué à grande échelle dans certaines régions depuis deux ou trois ans.

Claude GITTA se demande pourquoi cette expérience a suscité tant de discussions complexes en CT central. Il insiste sur la nécessité d'améliorer le dialogue et la présentation des nouveaux projets.

Franck THIERIOT (CGT Culture) pointe le manque de communication autour du projet. L'initiative est excellente mais a été mal présentée au début.

Claude GITTA propose d'approfondir le sujet en GEN. Il informe également les participants qu'il a reçu l'accord de la DSI pour l'acquisition du logiciel PhotoScan. Il demande à être tenu au courant des évolutions de ce dossier.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite revenir sur la question des tablettes graphiques. Une note du 6 juin 2013 a été publiée pour annoncer la fin de leur utilisation et il regrette que celle-ci n'ait pas été transmise lors du CTS de juillet 2013.

Claude GITTA répond que cette note est arrivée récemment, bien après le CTS de juillet 2013. Il remercie les membres du Comité Technique Spécial pour la sérénité et la qualité des débats. Le calendrier des réunions sera communiqué ultérieurement, en fonction du calendrier des instances nationales.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président
Claude GITTA

Le Secrétaire
Carla PRISCIANDARO

Le Secrétaire Adjoint
Francesca SCHEMBRI